



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 Juillet 2013

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 02 Juillet 2013

**Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Madame et Messieurs les Adjointes
Messieurs les Conseillers Municipaux**

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

MARDI 09 JUILLET 2013 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Approbation PV séance précédente

Délibérations

1. Adhésion des Communes de SOUMENSAC, ISSIGEAC, MONSAGUEL au S.I.D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU DROPT D'EYMET,
2. Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SIAEP d'ISSIGEAC année 2012,
3. Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) année 2012,
4. Décision Modificative : Ajustements de crédits,
5. Composition du conseil communautaire de la communauté de communes « Portes Sud Périgord » :
- pendant la période provisoire (1er Janvier 2014 jusqu'aux élections municipales)
- et après les élections de mars 2014 (39 ou 48 Délégués pour 28 communes).

Affaires Diverses

Le Maire,

THOMASSIN Huguette.

L'an **DEUX MILLE TREIZE**, le **NEUF** du mois de **JUILLET** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 2 juillet 2013 et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. ROUCHON 1^{er} adjoint, M. FRICOT 2^{ème} adjoint, Mme CHAPOTARD 3^{ème} adjoint, MM LEVIGNE, LUCIEN, TROUETTE

Absents excusés: M. SCALABRE

Absents: MM. THOMAS, GOMEZ

Procurations: M. SCALABRE à M. FRICOT

Ordre du jour

Approbation PV séance précédente

Délibérations

- ✓ Adhésion des communes de SOUMENSAC, ISSIGEAC, MONSAGUEL au S.I. D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU DROPT D'EYMET
- ✓ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SIAEP d'ISSIGEAC année 2012
- ✓ Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) année 2012
- ✓ Décision modificative : ajustements de crédits
- ✓ Composition du conseil communautaire de la communauté de communes « Portes Sud Périgord »:
 - pendant la période provisoire (1er janvier 2014 jusqu'aux élections municipales)
 - et après les élections de mars 2014 (39 ou 48 Délégués pour 28 communes)

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Madame Christine CHAPOTARD est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

**2013/28 ADHÉSION DES COMMUNES DE SOUMENSAC, ISSIGEAC, MONSAGUEL
AU S.I. D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU DROPT D'EYMET**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 5 juin 2013 proposant l'adhésion des communes de SOUMENSAC, ISSIGEAC et MONSAGUEL au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt d'Eymet. Les communes adhérentes au Syndicat doivent se prononcer sur ces adhésions.

Ces nouvelles adhésions sont soumises au vote du Conseil :

| |
|---|
| VOTANTS: 08 (dont 1 procuration) Pour: 08 Contre: 0 Abstention: 0 |
|---|

**2013/29 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR
L'EXERCICE 2012 DU SIAEP D'ISSIGEAC**

Conformément à l'article 3 de la loi n°95-635 du 06 mai 1995, Madame le Maire présente, pour l'exercice 2012, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP d'ISSIGEAC.

Ce rapport est soumis au vote du Conseil :

| |
|---|
| VOTANTS: 08 (dont 1 procuration) Pour: 08 Contre: 0 Abstention: 0 |
|---|

**2013/30 PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) ANNÉE
2012**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente, pour l'exercice 2012, le rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays Issigeacois en date du 04 juillet 2013.

Ce rapport est soumis au vote du Conseil :

| |
|---|
| VOTANTS: 08 (dont 1 procuration) Pour: 08 Contre: 0 Abstention: 0 |
|---|

2013/31 DÉCISION MODIFICATIVE : AJUSTEMENTS DE CRÉDITS

| <u>Fonctionnement</u> | <u>Recettes</u> | <u>Dépenses</u> |
|---|-----------------|-----------------|
| 023 (042) Virement à section investissement | 0.00 | 16 215.00 |
| 61522 / 011 Entretien bâtiments | 0.00 | -14 015.00 |
| 7788 Produits exceptionnels divers | 2 200.00 | 0.00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 2 200.00 | 2 200.00 |

| <u>Investissement</u> | <u>Recettes</u> | <u>Dépenses</u> |
|--|------------------|------------------|
| 21311-29 Hôtel de ville | 0.00 | 5 000.00 |
| 2132-27 Immeubles de rapport | 0.00 | 12 700.00 |
| 021-00 (040) Virement section fonct. | 16 215.00 | 0.00 |
| 275-00 Dépôts et cautionnements versés | 1485.00 | 0.00 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 17 700.00 | 17 700.00 |
| TOTAL | 19 900.00 | 19 900.00 |

Ces ajustements de crédits sont soumis au vote du Conseil :

| |
|---|
| VOTANTS: 08 (dont 1 procuration) Pour: 08 Contre: 0 Abstention: 0 |
|---|

2013/32 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PORTES SUD PÉRIGORD » PENDANT LA PÉRIODE PROVISOIRE ET APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

La lettre de Monsieur le Préfet du 29 mai 2013, transmettant l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes « Portes Sud Périgord » précise que l'arrêté n'a pas repris la composition du conseil communautaire dans la mesure où celle-ci ne respectait pas les termes de l'article L 5211-6-1 du CGCT (53 sièges possibles au lieu de 59).

Dans ces conditions, puisque l'article 34 de la loi du 17 mai 2013 prévoit la possibilité de proroger le mandat des délégués des communes désignés pour siéger au sein des EPCI fusionnés jusqu'à l'installation du conseil communautaire après les élections municipales de mars 2014,

1) Dans le cadre de la mise en place du futur conseil communautaire pendant la période transitoire du 1er janvier 2014 jusqu'aux élections municipales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention de proroger le mandat des conseillers jusqu'à l'installation du conseil communautaire après les élections municipales de 2014 soit 59 délégués.**

2) Pour siéger après les élections municipales de 2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention le nombre de délégués de la communauté de communes « Portes Sud Périgord » à 39 sièges dont 1 délégué pour PLAISANCE.**

AFFAIRES DIVERSES

Apéritif du 14 juillet

Etude d'aménagements d'accès à la Banèze à destination des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30